



SALVINIA MOLESTA

Nom commun : Salvinie géante

Catégorie : FLORE

Famille : *Salviniaceae*

Milieu : Eaux stagnantes ou faiblement courantes

Origine géographique : sud-est du Brésil

Noms anglais : Kariba weed, African payal

Auteur : D.S. Mitchell, 1972

Introduction en France : Métropole et outre-mer

MODALITÉS DE GESTION

Un programme de gestion est mis en œuvre depuis 2007 sur une retenue collinaire à Mayotte, où l'espèce a proliféré et pose des problèmes pour le traitement de l'eau potable. Après 4 ans de période de latence, la Salvinie géante s'est multipliée soudainement et a recouvert entièrement le plan d'eau en 3 mois, en 2007. 18 000 m³ (4 500 tonnes) ont été récoltés ([Viscardi, 2012](#)).

La Salvinie est récoltée à l'aide d'épuisettes (à partir des berges et sur le plan d'eau à partir de bateaux). Les plantes récoltées sont mises en tas sur les berges et sont mises à sécher (une réflexion est en cours pour traiter ces déchets en déchetterie ou dans des centres de compostage). Dans les zones où la Salvinie est mélangée avec d'autres plantes aquatiques indigènes, un ramassage manuel est réalisé. Avec les pluies et le vent, la Salvinie s'est déplacée du fond de la retenue vers le barrage et s'est déversée dans la rivière en aval. Des barrages flottants sont donc installés pour obtenir une meilleure efficacité de l'opération de ramassage et éviter sa dispersion ([Duperron, 2014](#)).

Les interventions sont réalisées par une équipe de onze personnes, sur une période de trois mois, de janvier à mars. Des suivis hebdomadaires sont ensuite réalisés ([Duperron, 2014](#)).

Des programmes de lutte biologique par l'intermédiaire du charaçon *Cyrtobagous salviniae* se sont avérés efficaces en Afrique, Australie et États-Unis et il serait intéressant de mener des réflexions sur leur mise en œuvre à Mayotte ([Duperron, 2014](#)).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

La Salvinie géante a été largement introduite pour l'ornement des bassins. En France, elle est présente dans la plupart des territoires d'outre-mer. Elle est notamment envahissante à Mayotte, où elle a envahi la retenue collinaire de Combani et pose des problèmes pour le traitement de l'eau potable (UICN France).

La Salvinie géante fait partie des végétaux exotiques les plus envahissants au monde après la Jacinthe d'eau ([Duperron, 2014](#)). Sa prolifération forme des tapis denses empêchant la lumière et l'oxygène de pénétrer dans l'eau, créant des conditions défavorables pour les plantes, poissons, invertébrés et autres organismes vivant dans l'eau ([Duperron, 2014](#)). Les canaux d'irrigation, les prises d'eau, les pompes et les tuyaux peuvent également être bloqués et la décomposition du matériel végétal affecte la qualité des eaux. Les tapis denses de Salvinie fournissent également un habitat très propice aux moustiques, vecteurs de maladies. Ils peuvent être confondus avec la terre ferme et présenter un danger pour les enfants et le bétail ([Van Oosterhout, 2006](#), in [Duperron, 2014](#)).

Répartitions :

[En France](#)

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 30/05/2016, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Gestion de *Salvinia molesta* sur la retenue collinaire de Combani, Mayotte (en cours de rédaction). [DREAL Martinique](#)

[Tela Botanica](#)

[INPN](#)

[DAISIE](#)

[GISD](#)

[CABI](#)

[Viscardi G. 2012. Espèces exotiques envahissantes et invasions biologiques à Mayotte. Initiative espèces exotiques envahissantes Outre-mer, Atelier Océan Indien, 23-26 janvier 2012. 27 pp.](#)

Duperron B. 2014. Compte-rendu de la visite du Conservatoire botanique national de Mascarin sur la retenue collinaire de Combani le jeudi 23 janvier 2014. 13 pp. Espèce inscrite sur la [liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne](#), en application du [règlement européen n°1143/2014](#)

Espèce inscrite sur la :

- [Liste des organismes nuisibles végétaux dont la détention et le transport sont interdits en Nouvelle-Calédonie : Article 1er](#)
- [Lutte contre les espèces exotiques envahissantes en Province Sud de Nouvelle-Calédonie : Article 250-2 V \(espèces végétales\)](#)
- [Espèces envahissantes en Province Nord de Nouvelle-Calédonie : Article 261-1](#)
- [Liste des organismes nuisibles dont l'introduction est interdite en Nouvelle-Calédonie : Article 1](#)

CITATION

GT IBMA. 2016. *Salvinia molesta*. Base d'information sur les invasions biologiques en milieux aquatiques. Groupe de travail national Invasions biologiques en milieux aquatiques. UICN France et Onema.

